



RÈGLEMENT FFE DES COMPÉTITIONS

Édition 2009



TOME 2



ATTELAGE

ENDURANCE

ENDURANCE ATT.

HORSE-BALL

TREC

TREC ATTELAGE

VOLTIGE

WESTERN

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION



RÈGLEMENT FFE DES COMPÉTITIONS Édition 2009

Applicable au 17 novembre 2008

TOME 2

ATTELAGE
ENDURANCE
ENDURANCE EN ATTELAGE
HORSE-BALL
TREC
TREC EN ATTELAGE
VOLTIGE
WESTERN

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION



**RÈGLEMENT FFE
DES COMPÉTITIONS
Édition 2009**

TREC EN ATTELAGE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	190
-----------------	-----

I - EPREUVES

Art. 1 - Epreuves	190
-------------------------	-----

II - OFFICIELS DE COMPÉTITION

Art. 2 - Habilitation des Juges	190
---------------------------------------	-----

III - CONCURRENTS

Art. 3.1 - Conditions de participation.....	191
---	-----

Art. 3.2 - Tenue	191
------------------------	-----

IV - PONEYS / CHEVAUX

Art. 4.1 - Conditions de participation.....	192
---	-----

Art. 4.2 - Harnachement et matériel	192
---	-----

V - NORMES TECHNIQUES

Art. 5.1 - Notation	192
---------------------------	-----

Art. 5.2 - Présentation et contrôle de l'équipement	192
---	-----

A - Critères de jugement	192
--------------------------------	-----

B - Trousse de pharmacie vétérinaire et humaine : Idem TREC	192
---	-----

C - Matériel de réparation : En plus du matériel TREC.....	193
--	-----

Art. 5.3 - POR.....	193
---------------------	-----

Art. 5.4 - PTV	193
----------------------	-----

A - Les difficultés du PTV	193
----------------------------------	-----

B - Nombres, distances, vitesses.....	193
---------------------------------------	-----

VI - DÉROULEMENT

Art. 6.1 - Présentation et contrôle de l'équipement	194
Art. 6.2 - POR.....	194
Art. 6.3 - PTV	194
A - Particularités	194
B - Jugement des difficultés	194

VII - PÉNALITÉS

Art. 7 - Pénalisations particulières	195
---	------------

VIII - CLASSEMENT / PRIX

Art. 8.1 - Classement	195
Art. 8.2 - Remise des prix.....	195

PRÉAMBULE

Les épreuves de TREC en Attelage, ouvertes à tous les équidés, ont pour but d'évaluer un ou plusieurs poneys / chevaux, son meneur et son ou ses équipiers dans diverses applications des techniques de randonnée en attelage, dans les meilleures conditions de sécurité et d'agrément.

Elles s'appliquent en relation avec les dispositions techniques de TREC.

Une épreuve de TREC se compose de trois tests :

- ▶ le test de Présentation,
- ▶ le test du Parcours d'Orientation et de Régularité, POR,
- ▶ le test du Parcours en Terrain Varié, PTV.

Le règlement TREC s'applique pour toutes les dispositions qui ne font pas l'objet d'un chapitre spécifique TREC en attelage.

I - EPREUVES

Art. 1 - Epreuves

EPREUVES	CATÉGORIES D'ÉQUIDÉS AUTORISÉS
Club Spéciale	1 ou 2 ou 4 équidés : A, B, C, D, E
Club A Solo	1 poney A
Club Poney Solo	1 poney B, C, D
Club Solo	1 cheval (E)
Club Paire	2 équidés A, B, C, D, E
Club Team	Equidés A, B, C, D, E sur 2 rangs

L'épreuve Club Spéciale se compose soit d'un POR soit d'un PTV. Elle n'est ni qualificative ni génératrice de points.

II - OFFICIELS DE COMPÉTITION

Art. 2 - Habilitation des Juges

EPREUVES	JUGE	CHEF DE PISTE POR ET/OU PTV	ASSESEUR JUGE
Toutes les épreuves	Club	Club	Club

III - CONCURRENTS

Art. 3.1 - Conditions de participation

Les concurrents et les équipiers doivent être titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition en cours de validité.

- ▶ Chaque attelage se compose au minimum d'un meneur et d'un équipier, chargé de la lecture de la carte.
- ▶ Pour un attelage à 2 rangs, un attelage se compose au minimum d'un meneur et deux équipiers, sauf pour les attelages de poneys A et B et tandem : un seul équipier suffit.
- ▶ Dans tous les tests, le concurrent doit évoluer avec le(s) même(s) équipier(s), le(s) même(s) poney(s) / cheval(aux) et la même voiture.
- ▶ Sur le POR uniquement, le meneur et le(s) équipier(s) peuvent intervertir leur fonction si les conditions de participation sont respectées.
- ▶ Pour des raisons évidentes de sécurité, un navigateur ne peut s'éloigner de plus de 10 m de la voiture.

ÉPREUVES	ÂGE DU CONCURRENT (MENEUR)	NIVEAU MINIMUM D'EXAMEN (MENEUR)	ÂGE MINIMUM DE L'ÉQUIPIER (NAVIGATEUR)
Club Spéciale POR	14 ans minimum	Galop 2	16 ans
	13 ans et moins	Galop 2	18 ans
Club Spéciale PTV	11 ans et moins	Galop 2	16 ans
	12 ans et plus	Galop 2	12 ans
Club A Solo, Club Poney Solo, Club Solo	15 ans et moins	Galop 4	18 ans
	16 ans et 17 ans	Galop 4	16 ans
	18 ans et plus	—	12 ans
Club Paire et Club Team	16 ans minimum	Galop 4	16 ans
	18 ans minimum	—	12 ans

Les épreuves avec POR ne sont autorisées aux meneurs mineurs qu'en Attelage Solo.

Art. 3.2 - Tenue

Le port d'une protection individuelle céphalique aux normes en vigueur est obligatoire.

La tenue doit être propre et adaptée à la discipline.

Le port d'un gilet protège-dos aux normes en vigueur est obligatoire sur le PTV.

Le protège dossard individuel est obligatoire. Cependant chaque concurrent a obligation de porter la numérotation fournie par l'organisateur. L'organisateur peut utiliser un jeu de dossard lui appartenant.

IV - PONEYS / CHEVAUX

Art. 4.1 - Conditions de participation

- ▶ Les poneys / chevaux doivent être âgés de 4 ans au moins.
- ▶ Pour les épreuves Club A, Club Poney et Club Spéciale, le nombre maximum de participations par jour est de trois.

Art. 4.2 - Harnachement et matériel

La compétition est ouverte à tous les attelages qui répondent aux critères suivants :

- ▶ harnais en bon état et bien réglés, adaptés à la discipline,
- ▶ voiture hippomobile en bon état et adaptée à la discipline.

V - NORMES TECHNIQUES

Art. 5.1 - Notation

Les tests consistent en :

- ▶ la présentation et le contrôle de l'équipement notés sur 40 points
 - ▶ le Parcours d'Orientation et de Régularité (POR) notés sur 300 points
 - ▶ le Parcours en Terrain Varié (PTV) noté sur 160 points
- Total maximum pouvant être obtenu pour l'ensemble des tests 500 points
- Pénalités de temps, pénalités de tronçons, pénalités de passage, pénalités vétérinaires : idem TREC.

Art. 5.2 - Présentation et contrôle de l'équipement

A - Critères de jugement :

- Harnais : sécurité, solidité, bon état des cuirs, ajustage8 points
- Poneys / chevaux : bon état général, propreté, état des pieds, document8 points
- Voiture : propreté, solidité, équilibre, freins, éclairage, adaptée à la discipline8 points
- Meneur et coéquipier(s): papier d'identité plus documents décrits4 points
- Equipement : trousse de pansage, de maréchalerie, de pharmacie vétérinaire et humaine et de réparation.8 points
- Note d'ensemble4 points
- Maximum des points pouvant être acquis 40 points

Le résultat obtenu sera inscrit sur la feuille de présentation du Juge.

- || Tout attelage n'ayant pas obtenu 20 à ce test, se verra refuser le départ, sauf si dans le temps imparti, il peut se mettre en conformité.

B - Trousse de pharmacie vétérinaire et humaine : Idem TREC

C - Matériel de réparation : en plus du matériel TREC

- ▶ Nécessaire de réparation pour les cuirs :
2 aiguilles, fil, couteau, ficelle ou lacet, emporte-pièce, quelques rivets, 1 trait de remplacement ou équivalent.
- ▶ Nécessaire de réparation pour la voiture :
Bombe anti-crevaison dans le cas d'un attelage à roues gonflables, clefs adaptées à la voiture, tournevis cruciforme et plat, 2 mousquetons, ruban adhésif, liquide de frein, si le véhicule est équipé de freins hydrauliques.

Art. 5.3 - POR

Epreuves	Vitesses	Vitesse moyenne	Distances	Temps en salle des cartes
Club A Solo	5 à 10 km/h	6 à 8 km/h	≤ 20 km	15 minutes
Autres épreuves	5 à 12 km/h	7 à 9 km/h	≤ 20 km	15 minutes

Exceptionnellement, le chef de piste POR peut appliquer une vitesse inférieure dans le cas d'un relief à fort dénivelé.

Pénalités de temps, pénalités de tronçons, pénalités de passage, pénalités vétérinaires : idem TREC

Art. 5.4 - PTV

A - Les difficultés du PTV

- ▶ Bordure maraîchère
- ▶ Chapeau de gendarme
- ▶ Cloche
- ▶ Conduite à une main
- ▶ Demi-tour sur place
- ▶ Départ en côte
- ▶ Départ en descente
- ▶ Dévers
- ▶ Difficulté à 2 ou 3 portes
- ▶ Doline
- ▶ Forêt de sapins
- ▶ Gué
- ▶ Immobilité
- ▶ Piquets et bouchons de couleur
- ▶ Plan Ascendant
- ▶ Plan Descendant
- ▶ Pont
- ▶ Reculer
- ▶ Remiser
- ▶ Rond point
- ▶ Ruelle en double U
- ▶ Ruelle en L
- ▶ Ruelle en U
- ▶ Ruelle en Z
- ▶ Trèfle à trois feuilles

B - Nombres, distances, vitesses

Ce circuit comprend des difficultés naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée.

EPREUVES	DISTANCES	NOMBRE DE DIFFICULTÉS	VITESSE
Club Spéciale Club A Solo	> 1,0 km	16	≤ 10 km/h
Autres épreuves	> 1,0 km	16	≤ 12 km/h

VI - DÉROULEMENT

L'ordre de déroulement des tests est laissé à l'initiative des organisateurs.

|| **Art. 6.1 - Présentation et contrôle de l'équipement**

La présentation de ce matériel se fera avant le début du POR.

Le constat du matériel sera inscrit sur la feuille de note du concurrent.

L'équipement destiné au transport de ce matériel sera parfaitement adapté.

|| L'examineur de ce test dispose de 10 minutes pour examiner l'ensemble de l'attelage. Il demandera au concurrent de rectifier lui-même les réglages défectueux et autres nécessités.

|| L'examineur du test de vérification de sécurité se réserve le droit d'empêcher le départ de l'attelage si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

|| Si l'équipement présenté ne correspond pas à celui prescrit, le concurrent aura la responsabilité de le mettre en conformité avant le début de l'épreuve et de le représenter au jury.

Un contrôle supplémentaire de l'équipement et du harnachement pourra également se dérouler en cours d'épreuve.

Le concurrent dispose de 5 minutes pour se préparer au POR.

Le harnachement doit être parfaitement adapté au poney / cheval et au caractère de l'épreuve.

Les cuirs et les aciers seront propres et bien entretenus.

Le choix de l'embouchure est libre (mors en bouche obligatoire).

Art. 6.2 - POR

Pour des raisons de sécurité, le(s) groom(s) ne peut(vent) s'éloigner de l'attelage de plus de 10 m.

Seul le passage d'un attelage complet aux contrôles entraîne la validation du contrôle.

Art. 6.3 - PTV

A - Particularités

1. Sont autorisés :

- ▶ la voix,
- ▶ l'aide du coéquipier,
- ▶ l'arrêt.

2. Sont obligatoires :

- ▶ le franchissement par l'équipage au complet des lignes de départ, d'arrivée et des difficultés,
- ▶ un fouet tenu en main.

3. Est interdit :

|| ▶ tout système d'attache du meneur ou du groom à la voiture.

B - Jugement des difficultés

|| Il commence dès le passage du premier antérieur du poney / cheval entre les fanions d'entrée et jusqu'au passage de l'essieu arrière entre les fanions de sortie.

VII - PÉNALITÉS

Art. 7 - Pénalisations particulières

Voiture renversée : 50 points. Possibilité de continuer le parcours si le poney / cheval est non blessé ou si la voiture est en état.

Le coéquipier qui touche aux guides entraîne la note 0 sur la difficulté.

Meneur ou coéquipier quittant la voiture, éjecté ou pied à terre volontaire : 30 points.

Elimination : Tout concurrent qui utilise un indicateur de vitesse ou compteur de distance, lors du POR.

Seul un marquage de couleur sur la roue de l'attelage est permis.

VIII - CLASSEMENT / PRIX

Art. 8.1 - Classement

Est déclaré vainqueur de la compétition le concurrent ou l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des tests.

En cas d'égalité du total des points pour les trois premières classes, les ex aequo sont départagés sur le total de points des tests POR + PTV, en cas de nouvelle égalité, c'est le résultat du POR qui est prépondérant.

Art. 8.2 - Remise des prix

[Cf. Dispositions Générales.](#)

INFORMATIONS PRATIQUES

COORDONNÉES FFE

Site de Lamotte Siège social : Parc Equestre 41600 Lamotte

FFE Club & OD	T 02 54 94 46 21	F 02 54 94 46 20club@ffe.com
FFE Compétition	T 02 54 94 46 31	F 02 54 94 46 30	..competition@ffe.com
FFE Formation	T 02 54 94 46 52	F 02 54 94 46 50formation@ffe.com
FFE Tourisme / CNTE	T 02 54 94 46 80	F 02 54 94 46 81tourisme@ffe.com
FFE Développement/La Ref	T 02 54 94 46 71	F 02 54 94 46 70laref@ffe.com
FFE Parc	T 02 54 94 46 11	F 02 54 94 46 10parc@ffe.com

Site de Boulogne 81 av E. Vaillant 92517 Boulogne Cedex

FFE Haut Niveau	T 01 58 17 58 17	F 01 58 17 58 53hautniveau@ffe.com
FFE Communication	T 01 58 17 58 22	F 01 58 17 58 19medias@ffe.com
FFE Affaires générales	T 01 58 17 58 17	F 01 58 17 58 00direction@ffe.com

Site de La Villette 9 boulevard Macdonald 75019 Paris

FFEcompet	T 01 44 65 28 80	F 01 44 65 28 92ffecompet@ffe.com
-----------	------------------	------------------	------------------------

ADRESSES UTILES

Cabinet Pezant - BP 3032. 14017 Caen Cedex 2.

T 02 31 06 11 60	F 02 31 94 24 74cabinetpezant@wanadoo.fr
------------------	------------------	-------------------------------

Cheval Qualité France - Parc Equestre. 41600 Lamotte.

T 02 54 94 46 14	F 02 54 94 46 18infos@cheval-qualite.com
------------------	------------------	-------------------------------

ENE - Terrefort St Hilaire St Florent BP 207. 49400 Saumur.

T 02 41 53 50 50.	F 02 41 67 63 08stage-ene@cadrenoir.fr
-------------------	------------------	-----------------------------

FIVAL - 104, rue Réaumur. 75002 Paris.

T 01 45 61 12 19.	F 01 45 08 88 03contact@fival.info
-------------------	------------------	-------------------------

GHN - 12 av. de la République. 41600 Lamotte.

T 02 54 83 02 02.	F 02 54 83 02 03infos@ghn.com.fr
-------------------	------------------	-----------------------

Haras Nationaux - SIRE. BP 3. 19231 Arnac-Pompadour Cedex.

T 08 11 90 21 31.	F 05 55 73 94 83www.haras-nationaux.fr
-------------------	------------------	-----------------------------

Société Hippique Française - SHF - 21, rue du Sentier. 75002 Paris.

T 01 53 59 31 31.	F 01 53 59 31 30shf.services@shf.eu
-------------------	------------------	--------------------------

SIF - 14490 Litteau (Fax réservé formulaires validation licence compétition).

T 02 31 51 21 10.	F 02 31 51 21 15.
-------------------	-------------------

Vous pourrez communiquer vos remarques et suggestions sur www.ffe.com du 1^{er} mars au 1^{er} juin pour contribuer à l'amélioration de la prochaine édition du règlement.

Pour toute autre remarque, précision ou suggestion, contacter le service compétition.